Envoyé en préfecture le 18/04/2024 Reçu en préfecture le 18/04/2024 Publié le

ublie ie

ID: 029-212900310-20240417-DEC202420-DE



## Département du Finistère Commune de Clohars-Carnoët Publié le 18 AVR 2002

## DECISION n° 2024-20 DOMAINE DE LA DECISION : 1.1 Marchés publics Avenant n° 1 au marché de travaux - lot 1 - pour le Centre d'interprétation Gauguin

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire, et notamment son alinéa 4,

Vu le marché de travaux - lot 1 - pour le Centre d'interprétation Gauguin passé avec l'entreprise LE FER, le 7 décembre 2023,

Vu la proposition d'avenant n°1 déposée par la maîtrise d'œuvre dont Modal architecture est le mandataire,

Considérant l'erreur sur le montant initial du marché inscrit dans l'avenant n° 1 au lot 1 et dans la décision 2024-15,

Considérant le montant inchangé dudit avenant,

## DECIDE

Article 1: De rapporter la décision 2024-15 en date du 5 avril 2024.

**Article 2 :** D'approuver et de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux - lot 1 - pour le Centre d'interprétation Gauguin passé avec l'entreprise LE FER ayant pour objet :

- Arrachage, broyage, évacuation des végétaux hors limite plateforme définie par le marché;
- Terrassement et empierrement complémentaire pour stabiliser la plateforme chantier.

Le montant de l'avenant est de 18 200  $\in$  HT (21 840  $\in$  TTC) représentant 18,89 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché est porté de 96 366,43 € HT (115 639,72 € TTC) à 114 566,43 € HT (137 479,72 € TTC).

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera affiché à la porte de la mairie.

Article 4 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 5 : La Directrice générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët, Le 17 avril 2024, Le Maire,

ques JULOUX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.